

COMITÉ DE DÉROGATION AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 avril 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-17/A-00070
Propriétaire(s) : John Glenk et Richard Alarie
Emplacement : 4, allée Avon
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : partie du lot 9, îlot 11, plan enr. 17
Zonage : R4S[900]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent transformer le garage existant en un espace habitable. En raison de ce réaménagement, la place de stationnement requise sera située devant la maison. Le stationnement continuera à être accessible depuis l'allée Avon.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction de la place de stationnement à 2,4 m sur 4,6 m, alors que le règlement exige une place de stationnement d'au moins 2,6 m sur 5,2 m.

LA DEMANDE indique que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.